

Les musiciens africains face au mur européen

[Jacques Denis]

Les mesures restreignant l'immigration touchent de plein fouet les artistes d'Afrique, alors que les musiques du monde n'ont jamais été aussi populaires et influentes en Europe. Face aux tracasseries administratives, aux concerts annulés, les acteurs du secteur réagissent. La culture française a beaucoup à y perdre, disent-ils.

Mars 2008. A trois jours d'une tournée européenne sur laquelle il a « beaucoup misé » – 50 000 euros au bas mot –, Philippe Brix, producteur angevin, ne sait toujours pas si le groupe touareg Terakaft, dont il s'occupe, pourra y assurer la promotion de son disque, qui sort en avril. Il a tout prévu : billets d'avion, assurances, invitations de festivals... Tout, sauf les hypothétiques visas, qui n'arrivent toujours pas. « *Le dossier est sérieux, ils auront leurs visas. Oui, mais quand ? Et à quels prix ? Et combien de dates risquent de sauter ? Les règles ont encore évolué, je ne suis pas sûr qu'ils aient un rendez-vous à temps avec le consul de Bamako.* » L'affaire sera réglée grâce à l'intervention du centre culturel français local.

Loin d'être une exception, cette histoire montre les conséquences du durcissement de la politique des visas dans toute l'Europe depuis vingt ans. Les services consulaires dissuadent les artistes africains de franchir la Méditerranée, de peur qu'ils s'y installent définitivement.

Le Gabonais Pierre Akendengué, le Sénégalais Ismaël Lo, les Amazones de Guinée, la Malienne Bako Dagnon, le Touareg du Niger Abdallah... La liste des refus est longue. Derniers en date : les Congolais Konono n° 1 contraints d'annuler les onze dates de leur tournée européenne cet été parce que l'Allemagne, premier des cinq pays hôte ne leur a pas accordé de visa. « *Le visa, c'est le fait du prince. Pourquoi oui, pourquoi non, on ne sait pas !* », dénonce Christian Mousset, directeur du festival Musiques métisses d'Angoulême. Le festival AfriKabidon qui a eu



lieu l'été dernier en Ardèche s'est vu refuser 9 dossiers sur 156 par le consulat du Sénégal. Philippe Conrath, directeur depuis 1989 du festival Africolor en Seine-Saint-Denis, se souvient : « Un type du consulat m'a un jour demandé : "Pourquoi voulez-vous faire venir autant de Maliens [entre 15 et 30] ? Il y a autant de musiciens que ça ici ?" » « J'ai vécu l'attente à Abidjan, en plein soleil, traité comme du bétail », se souvient l'Ivoirien Tiken Jah Fakoly. Quant à Marc-Antoine Moreau, l'agent du Malien Mo DJ, il a eu cette année pour réponse de la vice-consul de Bamako : « DJ, ce n'est pas un métier ! Reformulez votre demande. » En 1998, il faisait venir Amadou & Mariam en France pour signer un contrat avec eux. « A l'époque, ils ont eu un simple visa touristique, et comme ils ont dû

rester plus longtemps, ils sont devenus sans-papiers. Pendant six mois, alors que leur premier tube passait en boucle sur France Inter ! » Depuis, le couple aveugle s'est vu parfois refuser la possibilité de faire venir des accompagnateurs, pourtant nécessaires.

Depuis l'instauration des visas pour tous les étrangers non européens par Charles Pasqua en 1986, la libre circulation des artistes africains s'est peu à peu heurtée au mur de l'administration centrale. « Au début, le problème, c'était les musiciens sans papiers. Le visa, tu l'avais sans problème. Et puis, c'est devenu une tracasserie et, au fil des ans et des pressions régulières, un réel problème. » Philippe Conrath n'est pas le seul à voir son activité économique mise en péril par ce problème. « Depuis dix ans, c'est un durcissement continu », pour-

suit du haut de ses vingt-deux ans d'expérience Yorrick Benoist, de Run Productions. « Avant, on arrivait à régler les problèmes par l'intermédiaire du ministère de la culture. Aujourd'hui, c'est quasiment impossible : tout se passe à Nantes » au siège de la sous-direction du ministère des affaires étrangères en charge des visas, renchérit François Bensignor, responsable du Centre d'information des musiques traditionnelles et du monde.

« Le poids des dossiers à constituer a sérieusement augmenté en quinze ans, concède José Da Silva, producteur spécialisé dans la musique africaine lusophone. Au Cap-Vert, il a été question de mettre en place un fichier d'empreintes digitales. Les musiciens devaient se déplacer dans la capitale, Praia, pour s'inscrire. Comme c'est un archipel, pour faire venir les musiciens en Europe, cela entraînait un surcoût de 200 euros. » Ailleurs, « les autorités demandent au musicien de jouer devant elles pour vérifier que c'est bien son métier », témoigne le producteur sénégalais Assane Ndoye, de Safoul Prod.

Des obstacles ubuesques

Demande d'autorisation de travail dans le pays, fiche d'état civil originale, déclaration anticipée de l'Urssaf, demande de visas nominatifs, paiement du visa sans savoir s'il sera accepté, à un prix toujours plus élevé, obligation de contracter une assurance supplémentaire... Tout en se devant d'avoir déjà acheté les billets d'avion, réservé les hôtels... La liste des contraintes économiques et administratives s'allonge. « Tout est fait pour nous avoir à l'usure », ironise Marc-Antoine Moreau. Et puis « à la descente à Paris de tous les avions en provenance d'Afrique, dénonce Francis Falceto, directeur de la collection « Ethiopiennes » depuis près de quinze ans, il y a déjà une foule de policiers et de douaniers. Ce ne sont pas des manières de faire ! » Venir en France pour un musicien africain relève d'un parcours d'obstacles, ubuesque.

Tourneurs, managers, producteurs, artistes... la filière s'organise. Depuis le 1^{er} mai 2006, le collectif Schengen Opéra fait circuler une pétition sur le Net. Il dénonce « l'arbitraire de décisions non motivées », demande « le respect par l'administration des règles existantes », « la clarification et l'harmonisation à l'échelle européenne des règles d'attribution des visas » avant de rappeler : « La liberté de circuler des artistes est une liberté fondamentale. » Premiers concernés, les artistes africains ne ►



Amadou & Mariam (ici en concert à Genève en 2005). En 1998, alors que leur tube *Mon Amour ma chérie* passait en boucle sur les radios, le couple malien venu avec un visa de tourisme a vécu sans papiers en France.

LIONEL FLISIN / GAMMA / EYEDEA

► sont pas les seuls : les Ouzbeks ou Haïtiens ont droit eux aussi à ce régime de « défaveur ». À l'automne 2007, lors du Womex, principal marché international consacré à la world music, le producteur de spectacles belge Michel Winter organisait une conférence sur la crise des visas. « *De la location de matériel à l'embauche de techniciens, du paiement de la TVA aux charges sociales, le secteur des musiques du monde pèse un certain poids économique* », souligne-t-il. Il en appelle à la mobilisation dans un milieu de petites entreprises, solidaires et précaires. « *L'application des règles est laissée au bon vouloir et à l'interprétation des fonctionnaires. Pourquoi les Espagnols demandent-ils de faire un test de santé, qui cache en fait un dépistage du sida, alors que les Français ne demandent rien ? Pourquoi les Allemands refusent-ils un visa à Konono n° 1 alors que le groupe joue partout en Europe ? Pourquoi la Suisse et le Royaume-Uni font-ils dépendre leurs visas de Schengen alors que ces pays n'en font pas partie ?* »

Harmoniser les procédures

« *C'est au niveau européen que les questions doivent être posées et que les pressions doivent s'exercer* », insiste Sophie Guénebaud, directrice de l'association Zone franche, réseau des musiques du monde. Sur de tels enjeux, Zone franche s'est associée à ELMF (European Live Music Forum) et Freemuse (Freedom of Musical Expression). Cette dernière ONG, basée à Copenhague, recense les cas de censure dans le monde de la musique. Selon elle, les ambassades évitent de plus en plus de délivrer des visas valables pour l'intégralité de l'espace Schengen et l'accès au Royaume-Uni est devenu de plus en plus difficile. Récemment, pour se rendre de Paris à Londres, Amadou & Mariam ont dû passer par... Dakar ! Freemuse publiera d'ici à l'été un Livre blanc avec des propositions très concrètes quant à l'harmonisation des procédures administratives. Dans un registre plus médiatique, l'association Africa Express initiée par le chanteur Damon Albarn (Blur, Gorillaz) en 2006 aimerait mettre en place cet été sur les CD un logo comme il en existait sur les disques à la fin des années 1970 : « *Visas Policy Is Killing Artists Career* ».

Freemuse souligne que toutes ces politiques d'immigration restrictives sont contraires à la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco (entrée en vigueur en mars 2007), qui

évoque un « traitement de faveur » pour les artistes dans le cadre d'échanges culturels. « *Ce mot est la clé pour faire respecter le droit international* », pointe Ole Reitov, en charge du dossier pour Freemuse. Ratifiée et approuvée par l'Union européenne, cette convention devrait faire référence au sein des Etats.

Un mois plus tôt, le 19 février, le secrétaire d'Etat à la coopération Jean-Marie Bockel invitait les services consulaires en Afrique à « *accorder la plus grande attention à la délivrance des visas aux ressortissants africains ayant une activité professionnelle à caractère artistique, culturel, universitaire ou de recherche* ». Ces instructions prévoyaient de faciliter l'octroi de visas dits de « circulation ». Pour Didier Lebret, conseiller auprès du secrétaire d'Etat sur cet épineux dossier, « *ce système encourage un environnement positif, mais sans sombrer dans l'angélisme, car il y a une exigence de rigueur* ». La directive privilégie les artistes qui ont déjà effectué plusieurs voyages : ceux-là devraient bénéficier d'un visa de circulation de cinq ans leur permettant d'effectuer en France, sans tracas administratifs, tous les courts séjours (trois mois au maximum) qu'ils souhaitent. Ceux qui n'ont bénéficié que d'un seul visa pour la France devront se contenter d'un visa d'un an. Et ceux qui ne sont encore jamais venus en Europe pourront bénéficier d'un visa s'ils sont placés sur des listes établies par les services culturels des ambassades et soumises aux services consulaires.

Des règles injustes

À la tête de CulturesFrance, Olivier Poivre d'Arvor approuve la circulaire Bockel : « *On a fait de l'assistance personnalisée pendant des années auprès des consulats. Ça devenait de plus en plus difficile. Il faut juste veiller à ce que ce texte officiel soit appliqué.* » Le 10 octobre 2007, il participait au lancement par Jean-Marie Bockel du comité Génération Afrique composé de personnalités françaises et africaines dont Manu Dibango, Youssou N'Dour, Patrick Poivre d'Arvor, Abderrahmane Sissako, Jane Birkin et Daniel Buren. Un comité qui a pour vocation de promouvoir la créativité contemporaine du continent africain et d'« *affirmer que ces actions en faveur des artistes africains constituent un "investissement" dont les retombées sont réelles pour toutes les parties* ». Depuis, Jean-Marie Bockel a été nommé secrétaire d'Etat aux anciens combattants.



Richard Bona, expulsé de France alors qu'il faisait déjà carrière comme bassiste, a choisi les Etats-Unis où il a obtenu la nationalité américaine et la possibilité de pratiquer son métier en paix.



Saly Nyolo a eu toutes les peines du monde pour organiser une tournée en Europe avec les nouveaux talents qu'elle avait découverts au Cameroun.

prison dont vingt-six avec sursis, est retentissant. « Après cette affaire, tous les artistes devenaient des faussaires potentiels. C'est la carte de séjour qui a inventé les sans-papiers », poursuit Philippe Conrath. « A cause de cette politique de restriction, les artistes sont tentés de rester dans le pays s'ils arrivent par chance à obtenir leur premier visa », analyse Christian Mousset, qui ajoute que tout cela a un effet pervers sur le renouvellement des programmations des festivals. « Le "développement" d'artistes est de plus en plus compliqué », admet Philippe Conrath, tandis que François Bessignol souligne « les apports africains sur la création française depuis vingt ans ».

« Le fond de l'affaire, c'est que la culture française et son rayonnement ont beaucoup à perdre dans cette histoire », appuie Saly Nyolo. Après avoir monté un studio pour les nouveaux talents de Yaoundé et composé avec eux son cinquième album fin 2006 – *Studio Cameroon* –, la Franco-Camerounaise a connu « la vraie galère » quand

« Pourquoi les Allemands refusent-ils un visa à Konono n°1 alors que le groupe joue partout en Europe ? Les règles sont laissées au bon vouloir des fonctionnaires. » Michel Winter, tourneur

En Afrique, ce n'est pas l'entente cordiale entre les services consulaires et les services de coopération culturelle, les uns ayant les pleins pouvoirs, les autres tentant de sauver les apparences. Certains diplomates avouent que l'image de la France est « dégradée », qu'il faut former les personnels des consulats, souvent des ex-sous-officiers. Des stages seraient même envisagés afin de leur faire prendre conscience des enjeux d'une meilleure réception des élites intellectuelles d'Afrique en France.

De nombreuses associations comme Zone franche doutent de la circulaire Bocquel : « Sur quels critères les services consulaires jugeront-ils du "talent artistique" ? » Claudy Siar, le présentateur vedette de « Couleurs tropicales » sur RFI, va plus loin : « De toute façon, le visa d'artiste, c'est un placebo. Le faire, c'est ajouter à l'injustice ! Comment se fait-il qu'il y ait des règles particulières pour les artistes africains ? » Et de citer l'écrivain Frantz Fanon : « Le Noir n'est pas un homme, c'est un homme noir. » Dans son émission,

Claudy Siar a une rubrique spéciale pour les exclus de l'espace Schengen, qu'il interviewe par téléphone. « Le rapport faussé entre l'Europe et l'Afrique se retrouve dans la musique. Les premiers pillent les seconds, vont y jouer à coups de subventions, tandis que les Africains se heurtent au mur de l'Europe. »

Le précédent Papa Wemba

Toutefois, ce goulet d'étranglement a favorisé la naissance d'une économie parallèle. « Il y a du business autour des consulats, du trafic de visas, alors que cette politique de restriction était censée permettre l'inverse ! », s'insurge Philippe Conrath. Des sanctions disciplinaires ont été prises, des cas jugés au pénal. « Ce n'est pas impunité zéro ! », réagit Didier Lebret, du ministère. En 2003, la star de la rumba congolaise, Papa Wemba, était mise en examen et écrouée pour avoir organisé l'immigration clandestine de ressortissants de RDC (ex-Zaïre) contre rémunération. Son procès en 2004, à l'issue duquel il est condamné à trente mois de

il s'est agi de tourner avec ces artistes inconnus en Europe au printemps 2007. « Voyager est devenu une aventure extrêmement compliquée pour les artistes africains, surtout les plus jeunes », dit-elle.

Les difficultés franco-camerounaises ne datent pas d'hier : le bassiste Richard Bona a été expulsé de France en 1995, alors même qu'il travaillait avec Saly Nyolo sur un projet... baptisé Tam Tam l'Europe. Arrivé six ans plus tôt du Cameroun, il renouvelait régulièrement sa carte de séjour jusqu'en 1995 : lorsqu'il s'est rendu à la préfecture de police, « ils m'ont dit d'aller voir à la main-d'œuvre étrangère. Refus au motif que 1 602 bassistes français en Ile-de-France étaient au chômage ! J'avais dix jours pour quitter le territoire. On veut une immigration choisie, mais on me reprochait de trop travailler. Quand tu es africain, tu es toujours un problème. » Il a trouvé la solution : il est parti aux Etats-Unis, où après plusieurs années passées « à contribuer à l'enrichissement du pays », il a obtenu la nationalité américaine. ●